

## Pas d'hydroxychloroquine à l'Hôpital du Chablais

**COVID-19** La direction de l'hôpital de Rennaz menace de sanctions les médecins tentés de soigner des patients avec de l'hydroxychloroquine, médicament prôné par le fameux Professeur Raoult de Marseille.

PAR PASCAL.GUEX@LENOUVELLISTE.CH ET  
ISABELLE.GAY@LENOUVELLISTE.CH



La direction de l'Hôpital Riviera/Chablais a rappelé à l'ordre un médecin de sa permanence montheysanne. Sacha Bittel/A

Pas question de prescrire de l'hydroxychloroquine à des patients souffrant du coronavirus! La direction de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) vient de remettre sèchement à l'ordre un médecin de la permanence de Monthey qui voulait administrer à des malades du Covid-19 le médicament rendu célèbre par le Professeur Raoult de Marseille.

### Menace de sanctions

Dans un courrier envoyé le 16 novembre, Pierre-François Leyvraz, directeur ad interim de l'HRC, dont dépend l'antenne montheysanne, signe une mise en garde sans équivoque. «Nous sommions l'ensemble des médecins cadres de cesser immédiatement la prescription de ce médicament pour cette indication. Faute de quoi, nous nous verrons dans l'obligation de prendre des sanctions.»

La direction motive cette prise de position, décidée en accord avec le médecin cantonal valaisan Christian Ambord, par le fait qu'aucune étude sérieuse ne soutient la prescription de ce médicament pour le coronavirus. Comme de nombreux établissements, l'HRC reconnaît, par la voix de son porte-parole Christophe Schüll, en avoir utilisé lors de la première vague, entre le 10 mars et la fin du mois d'avril, «selon les connaissances médicales de l'époque».

Interrogé ce jour sur l'éventuelle prescription d'hydroxychloroquine ailleurs dans le canton, le Service de la santé publique affirme «ne pas disposer d'informations sur l'utilisation

d'hydroxychloroquine par les médecins valaisans». Le Dr Ambord tient à rappeler que les médecins sont tenus d'informer leurs patients «de manière adéquate et neutre sur le traitement utilisé, sur l'état actuel des connaissances en la matière et sur le rapport bénéfices-risques». De plus, les praticiens valaisans ont été rendus attentifs à l'état de la littérature scientifique concernant la prescription d'hydroxychloroquine pour des cas de Covid-19.

Même si ces recommandations n'ont pas valeur de loi et que les médecins disposent de la «liberté thérapeutique» garantie par la CCT, l'Hôpital Riviera-Chablais se base donc sur la littérature récente pour proscrire ce médicament. Tout en laissant la porte ouverte à de futures discussions sur ce sujet éminemment sensible. L'HRC se base aussi sur le code de déontologie FMH pour justifier sa décision. Et notamment l'article 8 qui stipule que «le recours à des pratiques diagnostiques et thérapeutiques discutables est inadmissible lorsqu'une telle activité s'exerce au mépris des connaissances médicales scientifiquement établies»...

### **Danger pour le cœur**

Et la direction de l'établissement chablaisien de rappeler que l'hydroxychloroquine est à la base un médicament utilisé contre le paludisme et en rhumatologie. «Son utilisation pour soigner le Covid est sujette à caution et n'est pas sans risque pour certains patients.» Swissmedic a d'ailleurs précisé dans un document les dangers liés à sa prescription, en particulier pour les personnes qui ont des problèmes cardiaques.